

**DOMINIQUE NEUMAN**  
AVOCAT  
1535, RUE SHERBROOKE OUEST  
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK  
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7  
TÉL. 514 849 4007  
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 20 janvier 2022

M<sup>e</sup> Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie  
Régie de l'énergie  
800 Place Victoria  
Bureau 255  
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4175-2021.

Rapport annuel 2020-2021 d'Énergir.

**Confirmation de participation à la séance de travail du 27 janvier 2022 et Liste de certains des sujets par l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.).**

---

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de confirmer la participation à la séance de travail du 27 janvier 2022 par l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* au présent dossier. Les participants seront M<sup>e</sup> Dominique Neuman et M. Jean Schiettekatte. Nous souhaitons participer notamment au huis clos et obtenir le formulaire d'engagement de confidentialité à cet effet.

Parmi les sujets optionnels qu'Énergir a identifiés dans sa [lettre B-0152 du 12 janvier 2022](#), nous souhaiterions que les sujets suivants soient traités :

- Informations générales : Énergir-1, Document 1.
- Résultats financiers : Énergir-3, Document 1 et Énergir-6, Documents 3 et 6.
- Indices de maintien de la qualité de service : Énergir-5, Document 1, particulièrement quant aux indices : Entretien préventif, Rapidité de réponse aux urgences, Émissions de gaz à effet de serre et ISO 14001:2015.
- Énergir-14, Doc. 5 (CASS).
- Suivis des projets d'investissement suivants :
  - Énergir-19, Doc. 1 - Bas St-Laurent et Gaspésie : sur l'éventualité que les miniréseaux et le GNC actuels amènent une option réglementée.
  - De façon générale : l'impact de la pandémie (matériaux et main d'œuvre, contraintes de travail) et des difficultés de chaînes d'approvisionnement sur les projets et leurs coûts, et les variations par rapport aux révisions de

coûts qui étaient déjà apparues au rapport annuel 2019-2020 à ces égards. Doit-on conclure que ces impacts se sont avérés moindres que prévus au rapport 2019-2020 ? Les projets Énergir-21, Doc.1 (SRB Pie IX), Énergir-24, Doc.1 (Blackrock Saguenay), Énergir-25, Doc. 1 (St-Rémi), Énergir-28, Doc.1 (Kruger Sherbrooke), Énergir-30, Doc.1 (Contrecoeur) et Énergir-31, Doc.1 (St-Henri Montmagny) semblent plus particulièrement concernés par cette problématique qui est toutefois plus globale.

- Outre quant à l'aspect général ci-dessus, spécifiquement Énergir-24, Doc.1 (Blackrock Saguenay), Énergir-25, Doc. 1 (St-Rémi) et Énergir-31, Doc.1 (St-Henri Montmagny) précités.
- Énergir-19, Doc. 1 et Énergir-26, Doc. 1 et Énergir-29, Doc. 1 et Énergir-37, Doc. 1 - Projets TI.
- Énergir-27, Doc. 1 - LSR.
- Énergir-32, Doc. 1 (Transmission Estrie Montérégie Gazoduc TQM).

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. Les participants, par le Système de dépôt électronique de la Régie (S.D.É.).